

Edito

L'année 2014 a été marquée par de nombreux événements.

Tout d'abord, les élections municipales du mois de Mars ont entraîné un important renouvellement des délégués du Comité Syndical. Lors de son installation, le 25 Avril, le Comité a souhaité me reconduire au poste de Présidente. Je remercie vivement l'ensemble des conseillers de leur confiance renouvelée.

En deuxième partie d'année, et faisant suite aux échanges menés depuis 2012 entre les élus meurthe-et-mosellans et meusiens du bassin de la Chiers, les préfets des deux Départements ont entériné la modification des statuts du SIAC, en termes de compétences, de représentativité et de clé de financement. Dans un même temps, la Communauté de Communes du Pays de Montmédy, rassemblant 25 communes, a confirmé son adhésion ; le territoire du SIAC s'étend désormais sur le linéaire de la Chiers allant de la commune de Longlaville, en Meurthe-et-Moselle, à celle de Chauvency-Saint-Hubert, en Meuse, soit 240 Km de cours d'eau.

Le Pays-Haut a par ailleurs été fortement touché par les vents violents du 6 Juillet. Les dégâts recensés sur la végétation ont nécessité l'intervention rapide du Syndicat pour mettre en sécurité et restaurer les berges et la rivière, en procédant à l'enlèvement d'embâcles, et à la coupe d'arbres et d'arbustes.

En parallèle, pour assurer l'entretien des plantations et aménagements du programme de renaturation et de restauration de la Chiers, le Syndicat est intervenu sur la végétation en place, et a procédé au retrait d'embâcles gênant le bon écoulement de l'eau.

Le SIAC a également poursuivi ses actions engagées sur la Moulaine, sur les massifs de Renouée du Japon localisés sur les communes d'Haucourt-Moulaine et d'Herserange.

En termes de prévention contre les inondations, le Syndicat a pu disposer, dès le mois de Juin, de la cartographie de l'étendue des zones inondations de la Crusnes, entre les communes de Boismont et de Longuyon.

Enfin, sur la Chiers et le ruisseau des Neuf Fontaines, les programmes de maîtrise d'œuvre en cours pour réduire le risque d'inondation ont fait l'objet de compléments techniques. Les maîtres d'œuvre ont ainsi pu poursuivre les études nécessaires au dépôt des dossiers réglementaires programmé pour 2015.

Ces mêmes investigations ont été menées sur la Crusnes, permettant au prestataire de finaliser l'étude préalable relative à l'assainissement de la rue Augistrou et à la restauration de la rivière.

Ces différentes études sont menées en concertation étroite avec les communes concernées, mais aussi avec la population riveraine. Cette concertation active, souhaitée par le SIAC, au delà des obligations réglementaires, contribue à renforcer la pédagogie autour de la rivière et de son écosystème, mais aussi à favoriser une bonne acceptation finale des projets menés.

Morgane PITEL, Présidente du SIAC



Rapport d'activité 2014

Lutte contre les inondations de la Chiers

Le programme de lutte contre les inondations fait suite aux inondations de la Chiers survenues en 1993 et 1995 ; l'événement de 1995, de période de retour de 10 ans, étant le dernier événement majeur connu.

Pour mémoire, le SIAC s'est associé à Hydrétudes pour les études de maîtrise d'œuvre nécessaires à la définition d'un programme de lutte contre les inondations. Ce programme de protection s'attache à protéger les communes de Cons-la-Grandville, Longuyon, et Charency-Vezin des crues cinquantennales de la rivière.

Courant 2014, le programme d'aménagement proposé par Hydrétudes a fait l'objet de compléments topographiques et géotechniques pour en confirmer la faisabilité technique et financière.

Sur la base des cahiers des clauses techniques particulières rédigés par le maître d'œuvre, le SIAC a procédé, courant Mars, au recrutement des prestataires en charge des relevés topographiques et des sondages géotechniques. Après analyse des offres, le SIAC a mandaté les entreprises Mesure Nord Topographie et Geotec.

La topographie, réalisée entre le printemps et l'été 2014, a consisté à relever tous les éléments visibles : arbres, arbustes, haies, cours d'eau, bâtis, clôtures, réseaux..., ce afin d'avoir une parfaite connaissance de l'occupation du terrain.



Durant les mois de Novembre et Décembre 2014, avec l'accord des propriétaires, une première campagne de sondages du sol a été menée sur les secteurs d'emprises des aménagements prévus. Ces investigations ont permis de connaître la composition et la structure des sols, l'installation d'équipements permettant la mesure de la hauteur d'eau (piézomètre) et la reconnaissance de fondations. Les résultats permettront de dimensionner les aménagements et de connaître l'état d'ouvrages déjà en place afin éventuellement de les préserver. A Cons-la-Grandville et Longuyon, un second passage est envisagé courant 2015.

Dans l'attente de ces compléments, des premières vues en plan et coupes ont été communiquées par le maître d'œuvre au printemps, outils d'aide à la décision des élus et partenaires concernés. Sur certains secteurs, notamment à Cons-la-Grandville, de nouvelles modélisations ont été réalisées, au regard de la présence d'édifices classés au titre des monuments historiques.

Puis, sur la base du rendu topographique, les vues en plan, profils en long et profils en travers / coupes des aménagements ont été présentés aux riverains début Septembre à l'occasion d'une série de réunions publiques, et aux membres du comité de pilotage, le 3 Octobre (cf ci-après).

Fin 2014, Hydrétudes a communiqué au SIAC une version provisoire du rapport avant-projet et de l'analyse coût-bénéfice du programme, en prévision du dépôt de ce projet au titre du Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) de la Meuse.

Par ailleurs, sur les conseils du Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine (STAP) de Meurthe-et-Moselle, une étude d'architecte-paysagiste sera réalisée au premier semestre 2015 avec pour objectifs généraux, de conseiller et d'accompagner Hydrétudes sur la conception architecturale et l'intégration paysagère des aménagements envisagés.



Lutte contre les inondations de la Chiers

Pour mémoire, courant 2013, Hydrétudes a parcouru l'ensemble du linéaire concerné par le projet dans l'objectif d'identifier les potentialités environnementales des secteurs d'étude. Début 2014, après lecture de la note environnementale faisant état de la faune et de la flore recensées sur les sites concernés par les aménagements, le service Ressources et Milieux naturels DREAL Lorraine a invité le SIAC à réaliser un inventaire faune / flore plus complet.

Après échanges avec les Services de l'Etat, il a été convenu la réalisation d'un inventaire pour plusieurs groupes d'espèces, sur les secteurs présentant le plus d'enjeux environnementaux, au printemps et à l'été 2014.

Sur la base de cet inventaire, la DREAL a validé le dossier faune/flore début Octobre, en insistant toutefois sur les mesures d'évitement et de réduction, proposées par Hydrétudes, qui devront effectivement être mises en œuvre en phase chantier, afin de respecter la dérogation « espèces protégées ».



En termes de communication, trois réunions publiques d'information ont eu lieu à Cons-la-Grandville, Longuyon et Charency-Vezin les 8, 10 et 11 septembre 2014, pour une présentation du projet aux propriétaires, exploitants et riverains concernés. A cette occasion, une soixantaine de personnes se sont déplacées pour prendre connaissance des évolutions apportées au projet depuis les réunions publiques de 2011, et faire part de leurs observations et attentes.

En parallèle, et pendant toute l'année, le SIAC a échangé régulièrement avec les riverains pour répondre à leurs interrogations et apporter des précisions sur l'étude en cours.

En fin d'année, Sepia Conseils, assistant à maître d'ouvrage, s'est attaché à la préparation de la lettre d'information n°3 dont l'édition est prévue pour Février 2015. Cette newsletter sera diffusée aux riverains concernés, aux collectivités membres du SIAC, et mise en ligne sur le site internet.

Synthèse des évolutions apportées au programme :

- ◆ Cons-la-Grandville Amont : maintien de la grille et du mur du château côté salle des fêtes Georges Sand, création d'une risberme de la salle des fêtes jusqu'au pré des Moines et élargissement du lit moyen de la rivière, permettant de réduire la hauteur des murs en rive gauche, abandon des décaissements et de la suppression du hangar en rive gauche ;
- ◆ Cons-la-Grandville Aval - Longuyon - Charency-Vezin : digue de terre écartée au profit d'un aménagement type mur, moins consommateur d'emprise au sol.

L'année 2015 verra l'achèvement des études de conception et le dépôt des dossiers réglementaires.

Par ailleurs, de nouvelles réunions publiques seront organisées pour présenter les aménagements, et les illustrations d'intégration paysagère réalisées par les architectes paysagistes.

Les missions de maîtrise d'œuvre et de rédaction des dossiers réglementaires s'élèvent à 160 085 € HT. La mission de communication s'élève à 49 130 € HT. Les missions complémentaires de topographie et de géotechnique s'élèvent quant à elles à 6 070,48 € HT et 30 550 € HT.

Elles sont subventionnées par l'Union Européenne, dans le cadre du programme Interreg IV, l'Etat via le fonds Barnier, et le Conseil Régional Lorraine au titre du Contrat Plan Etat InterRégional.



Ruisseau des Neuf Fontaines

Le 23 janvier 2009, le centre urbain de Réhon a brusquement été inondé par les eaux provenant du ruisseau des Neuf Fontaines. L'événement est la conséquence d'un épisode pluvieux intense, sur sols gelés, et de l'encombrement, par des embâcles, de la grille de protection de l'ouvrage souterrain.

Pour mémoire, le SIAC a mandaté Antea Group pour les études de maîtrise d'œuvre nécessaires à la définition d'un programme de lutte contre les inondations.

En 2013, la Commune de Réhon et le SIAC ont convenu d'un programme d'aménagement permettant de protéger le centre-ville d'un événement de période de retour centennal par :

- ◆ la renaturation partielle du ruisseau des Neuf Fontaines en amont de l'ouvrage couvert,
- ◆ l'aménagement d'un piège à embâcles en tête de l'ouvrage couvert du ruisseau par restauration du site,
- ◆ la restauration de l'ouvrage couvert du ruisseau, dans sa partie urbaine, par remplacement des dalots existants,
- ◆ la mise en place d'un système d'alerte de crues du ruisseau des Neuf Fontaines.

Compte tenu des compétences réciproques des deux collectivités, la maîtrise d'ouvrage des opérations a été répartie ; la commune de Réhon assure la reprise du dalot souterrain et le SIAC sera maître d'ouvrage des travaux de restauration et reconquête du milieu aquatique. Il a en conséquence été signé une convention de co-maîtrise d'ouvrage.



Pour lever les dernières incertitudes techniques du schéma d'aménagement, notamment en prévision du dépôt du dossier réglementaire, le Syndicat a recruté Mesure Nord Topographie, et Ginger CEBTP pour la réalisation de relevés topographiques et de sondages géotechniques.

La topographie a consisté à relever les ouvrages, les réseaux humides et secs, les bâtiments, les limites de parcelles et tout autre élément visible (fossés, végétation, grillages, portails, murs...). En termes de géotechnique, Ginger CEBTP a procédé à des fouilles manuelles, des sondages pressiométriques, et des puits à la pelle mécanique, sur les berges du ruisseau, et au droit des aménagements proposés.

Les membres du comité de pilotage se sont réunis le 6 Juin 2014 pour une présentation de l'Avant-Projet Détaillé, nourri des compléments apportés par les relevés topographiques et les sondages géotechniques réalisés au printemps.

Dans un même temps, le maître d'œuvre a communiqué une version mise à jour de l'analyse coût-bénéfice, dans le cadre du dépôt du projet au titre du PAPI Meuse.

Le 4 Décembre, le comité de pilotage s'est une nouvelle fois retrouvé en mairie de Réhon pour valider la présentation des aménagements revus au stade Projet, et échanger autour du dossier réglementaire, dont le dépôt est prévu pour le début d'année 2015.

Rapport d'activité 2014

Ruisseau des Neuf Fontaines

Fin Juin, le Syndicat est allé à la rencontre des Services de la Direction Départementale des Territoires de Meurthe-et-Moselle pour convenir ensemble des éléments à intégrer au dossier réglementaire, en prévision de son dépôt officiel.

A cette occasion, les Services de l'Etat ont fait part de la nécessité d'une expertise chauve-souris sur la partie couverte du ruisseau.

Pour ce faire, le Syndicat a mandaté la Commission de Protection des Eaux, du Patrimoine, de l'Environnement, du Sous-sol et des Chiroptères de Lorraine.

La prospection s'est déroulée le 31 Juillet, sur l'ensemble de l'ouvrage souterrain, soit un linéaire de 280 mètres. L'objectif était de réaliser une inspection visuelle et de définir les potentialités des parties souterraines quant à la présence de chauve-souris, tout en identifiant les impacts qu'aura le projet sur les espèces éventuelles, afin de réduire ceux-ci, voire les supprimer, ou les compenser si nécessaire.



Aucun individu n'ayant été observé lors du passage estival, et aucune trace de présence n'ayant été relevée au niveau de l'ouvrage, il n'a pas été nécessaire de prévoir des visites complémentaires.

Néanmoins, la partie non concernée par le projet, et située sous la voie SNCF, présente des caractéristiques favorables à l'accueil de certaines espèces, nécessitant une mise en œuvre des travaux de mi-Septembre à Octobre, et une visite de l'ouvrage le premier jour du chantier.

En parallèle, et dans la continuité des travaux de traitement de la végétation réalisés en 2013, le ruisseau des Neuf Fontaines fait l'objet d'un suivi régulier par les équipes du Syndicat.

Un diagnostic terrain a ainsi été réalisé fin Septembre, lors duquel il a été constaté la nécessité d'intervenir pendant l'hiver. L'entretien de la végétation rivulaire a été réalisé par l'entreprise STHAL, qui est intervenue en Décembre : coupes de cépées, retrait d'arbres déstabilisés suite à la tempête du 6 Juillet, retrait de déchets...



Enfin, la concertation agricole engagée auprès des exploitants agricoles, en partenariat avec la Chambre Départementale d'Agriculture de Meurthe-et-Moselle, se poursuivra en début d'année 2015. Il est ainsi prévu la participation du Syndicat à une réunion Champ-Mardi, pour une présentation de l'avancement des études de maîtrise d'œuvre et des éventuels aménagements d'hydraulique douce.

Les études de maîtrise d'œuvre et de concertation s'élèvent à 49 295 € HT et 16 800 € HT.

Les missions complémentaires de topographie et de géotechnique s'élèvent quant à elles à 3 414,60 € HT et 5 190 € HT.

Ces études sont subventionnées par l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse, le Conseil Régional Lorraine au titre du CPER après mines et l'Union Européenne (FEDER).

Le traitement de la végétation s'élève à 1 895 € HT.



Restauration de la Crusnes et assainissement de la rue Augistrou

Pour mémoire, le SIAC a recruté le bureau d'études Artelia pour la réalisation d'une étude sur la faisabilité d'un projet autour de la Crusnes, intégrant la mise en conformité de l'assainissement de la rue Augistrou, la restauration écologique de la rivière, et la réduction du risque d'inondation.

Après une phase de diagnostic, Artelia a proposé divers scénarii d'aménagements : l'arasement du seuil du Gros Moulin, la pose d'une canalisation en lit mineur pour la collecte des eaux usées de la rue Augistrou, des aménagements de restauration, et l'entretien de la rivière et des berges.

Les compléments apportés en 2013 n'ayant pas permis au bureau d'études de lever les incertitudes techniques et conclure sur la faisabilité opérationnelle des orientations proposées, le SIAC a procédé au recrutement d'entreprises en charge de compléments topographiques et de sondages géotechniques en début d'année.

L'entreprise Geomeca et le cabinet Arpent Conseils sont intervenus sur site au printemps.



Le prestataire géotechnicien a procédé à des fouilles de reconnaissance de fondations des habitations, et à des essais dans le lit de la rivière. Le prestataire topographe a, de son côté, identifié les points de rejets d'habitations situées en rive droite, l'altitude des sondages géotechniques, les niveaux bas de bâtiments (caves...), et procédé aux levés bathymétriques de la rivière.

Sur base de ces compléments, Artelia a présenté ses conclusions en comité de pilotage le 14 Novembre.



Les aménagements prévus nécessitent l'abaissement du niveau de la ligne d'eau, compensé par la mise en place de la berge qui accueillera le futur collecteur d'assainissement. En conséquence et au moins en phase chantier, la mise à nu des fondations du bâti environnant est envisageable et donc à surveiller.

Vu les résultats de sondages réalisés sur plusieurs fondations, il a été proposé la mise en place d'un dispositif de suivi, basé sur une expertise topographique effectuée à l'état initial.

Une période de test préalable à l'abaissement du seuil par ouverture progressive de la vanne pourrait ainsi être envisagée, accompagnée d'un suivi régulier du bâti environnant.

Une réunion entre les maîtres d'ouvrage concernés se tiendra en début d'année 2015 afin d'identifier précisément la poursuite des opérations à engager, et la répartition des aménagements envisagés, au regard des compétences de chaque collectivité concernée (CCT2L, ville de Longuyon, SIAC).

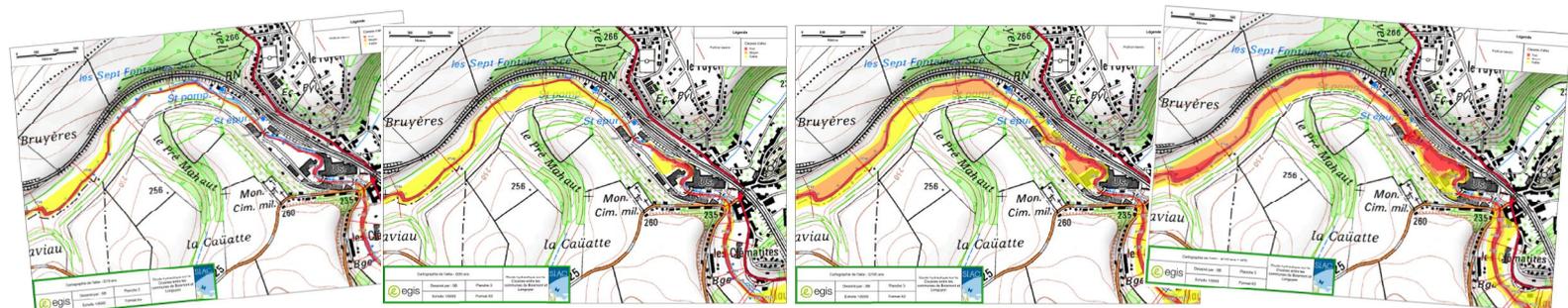
Les études et missions complémentaires s'élèvent à 39 665 € HT et 13 250 € HT et sont subventionnées par l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse et le Conseil Régional de Lorraine. La part restant à charge est répartie entre le SIAC et la commune de Longuyon.



Etude hydrologique et hydraulique sur la Crusnes

Faisant suite à la saisine de la Commune de Pierrepont, désireuse de concilier développement du territoire et prévention du risque d'inondation, le SIAC s'est porté maître d'ouvrage d'une étude hydrologique et hydraulique sur la Crusnes.

Après analyse des offres, le Syndicat a mandaté le bureau d'études Egis Eau en lui confiant pour mission principale, la cartographie des zones inondables de la rivière, sur les communes de Boismont, Pierrepont, Beuveille, Arrancy-sur-Crusnes et Longuyon.

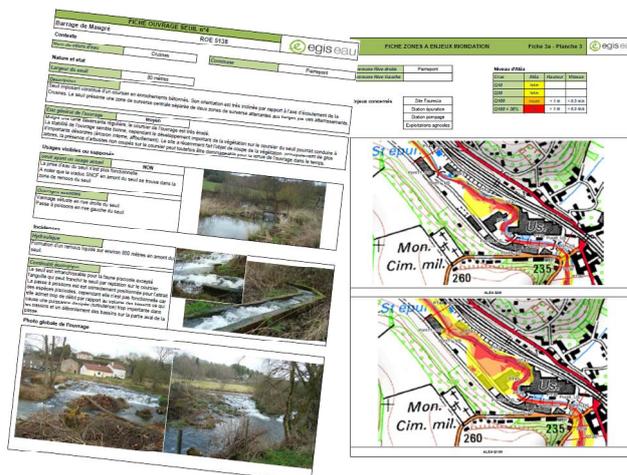


L'étude s'est déroulée en cinq phases :

- ◆ l'analyse critique et détaillée des données et des études existantes ;
- ◆ le relevé de données topographiques et bathymétriques nécessaires aux modélisations ;
- ◆ une reconnaissance pédestre du terrain par un diagnostic hydromorphologique (végétation, érosion, embâcles, influence des ouvrages hydrauliques, enjeux...) synthétisé par la réalisation de fiches tronçons et fiches ouvrages ;
- ◆ une enquête auprès des acteurs concernés ;
- ◆ les modélisations hydrologiques et hydrauliques nécessaires à la réalisation des cartographies des zones inondables pour les crues de référence moyennes et exceptionnelles (Q10, Q30, Q100, Q100+30%), et des fiches descriptives des secteurs à risques.

Courant 2014, le comité de pilotage de l'étude s'est réuni à trois reprises : le 4 Février, le 12 Mars et le 25 Avril, permettant au SIAC, et avec la participation de l'ensemble des partenaires, de finaliser l'étude en Juin.

L'étude s'élève à 54 680 € HT et est subventionnée par l'Union Européenne (FEDER) et l'Etat (fonds Barnier).



Rapport d'activité 2014

Programme Pluriannuel d'Entretien de la Chiers

Suite aux travaux de renaturation et de restauration entrepris par le Syndicat, un programme pluriannuel d'entretien de la rivière Chiers a débuté en 2013, dans l'objectif de pérenniser les plantations, protections de berges et autres aménagements mis en œuvre.

Pour mémoire, ce programme a fait l'objet d'un arrêté préfectoral déclarant d'intérêt général les interventions d'entretien prévues, et ce pour une période de cinq ans. Ces travaux ont été confiés à la société BK Environnement.

La première tranche du programme d'entretien couvre le linéaire allant de Longlaville à Montigny-sur-Chiers/Ugny. Démarrés fin d'année 2013, les travaux se sont poursuivis début 2014 : entretien des plantations, recépage, bouturage, abattage...

L'enlèvement de 13 embâcles constituant une gêne à l'écoulement de la rivière, sur l'ensemble du linéaire de la Chiers, a également été effectué. La 2^{ème} tranche du programme concerne le linéaire de Montigny-sur-Chiers/Ugny à Longuyon.

Dans ce cadre, un inventaire a été réalisé en Septembre afin de définir les actions à entreprendre, en prévision d'un début d'intervention début 2015. Les interventions prévues sur ce linéaire consistent en l'abattage d'arbres déstabilisés, l'entretien des plantations, la taille de cépées, l'enlèvement de déchets et le retrait d'embâcles.

Les interventions réalisées en 2014 dans le cadre du programme pluriannuel d'entretien de la Chiers s'élèvent à 24 280 € HT. Pour cette opération, l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse accompagne le SIAC à hauteur de 50%.

Le prestataire finalisera sa mission pendant l'hiver 2016/2017, en intervenant sur les aménagements et les plantations localisés entre Longuyon et Epiez-sur-Chiers.



En parallèle, le 21 Octobre, en partenariat avec l'Institut National de Recherche Agronomique (INRA), le SIAC a procédé à un suivi des plantations expérimentales d'aulnes glutineux, réalisées en 2012, espèce arborée soumise au champignon *Alni Phytophthora*.

Le bilan permet de constater le développement de sujets sains de manière significative. Toutefois, plusieurs plants ont disparu suite aux crues de la Chiers.

Pour disposer de résultats sur le long terme, et permettre le bon développement des plants, l'expérimentation se poursuivra avec des relevés annuels, couplés à un entretien des plans par tuteurage, et la fauche de la strate herbacée environnante.



Rapport d'activité 2014

Traitement de la végétation sur la Moulaine

Pour mémoire, en fin d'année 2013, le SIAC est intervenu sur le linéaire de la Moulaine, sur les communes d'Haucourt-Moulaine et d'Herseange, avec pour objectifs la réouverture d'une zone humide, le traitement de la végétation des berges, et l'enlèvement des embâcles et déchets. C'est l'entreprise BK Environnement qui est attributaire de ce marché.

Début 2014, les travaux engagés par le SIAC se sont poursuivis sur trois massifs de Renouée du Japon, plante invasive, dans le but de limiter son expansion dans le vallon de la Moulaine.

Ainsi, en Janvier, le foyer de Renouée du Japon situé à proximité du parking du centre aéré de la commune d'Herseange a fait l'objet d'une renaturation.

L'entreprise a procédé à la fauche et à l'arrachage des éléments visibles de la plante, puis décaissé et évacué la terre contaminée. Pour reconstituer la berge, BK Environnement a étendu une terre saine, puis posé un géotextile biodégradable, afin d'offrir une protection physique pendant les premières années. Des plantations d'arbres et d'arbustes d'espèces locales (érable, cornouiller, viorne...) ont ensuite été réalisées dans le but de retrouver un peuplement propre au milieu.

Durant l'année, une reprise de la Renouée du Japon a été constatée. Aussi, en concertation avec ses partenaires, le Syndicat a procédé, début Novembre, à la mise en place en complément de 20 plants arbustifs et de 50 boutures de saules, dans le but de créer un peuplement plus dense, et pour une meilleure mise en concurrence.

En 2015, le suivi et l'entretien réguliers se poursuivront pour favoriser le développement de la végétation et pérenniser l'aménagement.

En parallèle, les massifs localisés le long de la route départementale 196 et au vieux village d'Herseange ont fait l'objet de fauches régulières (28 Avril, 2 Juin, 4 Juillet et 27 Août), technique ayant pour objectif l'affaiblissement des réserves de la plante. Sur ces deux secteurs, l'action de fauchage seule n'a pas permis une réelle amélioration ; une reprise globale et une expansion naturelle du foyer sont constatées.



Le 4 novembre, le comité de pilotage s'est réuni sur site pour un bilan de ce programme d'actions.

L'ensemble de cette opération s'élève à 15 340 € HT et est subventionné à hauteur de 80% par l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse et le Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle.



En fin d'année, le SIAC a réalisé une note d'information « La Renouée du Japon » présentant les précautions à prendre et les moyens de lutte contre cette plante invasive. Ce document a été diffusé à l'ensemble des collectivités membres du Syndicat, et est disponible sur le site internet du Syndicat.

Et aussi...

Evènement climatique du 6 Juillet

La vallée de la Chiers, de Longlaville à Longuyon, a fortement été touchée par la tempête du 6 Juillet, en particulier les protections de berges et plantations réalisées par le SIAC dans le cadre du programme de restauration et de renaturation de la rivière.

Suite à un relevé des dégâts occasionnés, le SIAC a mandaté en urgence l'entreprise BK Environnement pour la réalisation des travaux nécessaires à la mise en sécurité des berges et des ouvrages.

Les vents violents ayant entraîné la formation d'obstacles à l'écoulement de la rivière, pour certains localisés en amont des ouvrages couverts de la Ville de Longwy, l'entreprise est rapidement intervenue sur site. Par ailleurs, de nombreux arbres présentaient des dommages (casses, déracinement...) et constituaient un risque pour les usagers et riverains de la rivière.

Les agents de BK Environnement ont ainsi retiré plus d'une quarantaine d'embâcles importants, mais également élagué 40 arbres présentant des branches cassées. Au total, près de 15 tonnes de bois ont été évacuées.

Pour cette intervention d'urgence d'un montant de 21 650 € HT, le SIAC a déposé une demande de subvention exceptionnelle auprès de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse et du Conseil Régional de Lorraine.



Exercice Inondation



Le 16 Octobre, les Communes de Longwy et de Longuyon ont participé à l'exercice Inondation annuel organisé par l'Etablissement Public d'Aménagement de la Meuse et de ses Affluents (EPAMA).

A cette occasion, les élus et les services techniques ont été invités à tester l'organisation et la gestion de crise de leur commune, en activant le volet inondation de leur Plan Communal de Sauvegarde (PCS), document obligatoire pour les communes soumises à un Plan de Prévention du Risque d'Inondation approuvé.

L'exercice s'est déroulé avec une lecture de l'outil de prévision des crues Vigicrues-Ecole, accompagné d'une série de bulletins fictifs.

L'exercice se déroulait sur le bassin versant de la Chiers pour la première année, l'objectif étant d'étendre le dispositif à d'autres communes dans les années à venir.

Partenariat avec la Chambre Départementale d'Agriculture de Meurthe-et-Moselle

Afin de poursuivre les démarches engagées sur les bassins versants du ruisseau des Neuf Fontaines et du ruisseau Le Royat, la Chambre Départementale d'Agriculture de Meurthe-et-Moselle (CDA 54) et le SIAC ont convenu d'un partenariat, par la signature d'une convention-cadre pour une durée de 4 ans.



Ainsi, le SIAC bénéficie d'un accompagnement de la CDA 54 pour les phases de concertation agricole engagées avec les exploitants. Ce partenariat intervient dans le cadre des programmes de lutte contre les inondations et les ruissellements. Il pourra être étendu à l'ensemble du territoire d'intervention du SIAC meurthe-et-mosellan.

Dans ce cadre, la CDA 54 et le SIAC organiseront conjointement deux Champ-Mardis en 2015, l'un sur le bassin versant du ruisseau des Neuf Fontaines, à Chenières, et l'autre sur le bassin versant du ruisseau du Royat, à Ugny.

Les actions menées permettront plus globalement d'atteindre les objectifs de préservation de la qualité de l'eau.



Rapport d'activité 2014

Administration du SIAC

Personnel

En Août, le Syndicat a recruté Aurélien GRANDPIERRE, technicien de rivière. Il aura en charge les opérations relatives à la renaturation, la restauration, et l'entretien des cours d'eau et zones humides du territoire.

Diplômé d'une formation de technicien en entretien de cours d'eau, Aurélien GRANDIERRE est en contrat au Syndicat pour une durée d'un an, en qualité d'agent non titulaire. C'est son premier poste opérationnel en collectivité et nous lui souhaitons la bienvenue.

Locaux

En 2014, les locaux du Syndicat ont déménagé à Longuyon (54 260), au 3, Avenue Charles de Gaulle, sous couvert d'une convention de mise à disposition signée avec la ville de Longuyon. Les différentes coordonnées téléphoniques restent inchangées.

Budget Primitif

Le 6 mars 2014, le SIAC s'est réuni pour voter son budget primitif qui s'établit de la manière suivante :

		Exercice 2014	Résultat reporté	Cumul section
Fonctionnement	Dépenses	196 977,92		196 977,92
	Recettes	196 977,92		196 977,92
Investissement	Dépenses	551 027,20	63 916,30	614 943,50
	Recettes	614 943,50		614 943,50

Le budget d'investissement prévoyait la poursuite des programmes de lutte contre les inondations sur la Chiers et sur le ruisseau des Neuf Fontaines.

Etaient également planifiées les opérations sur la Crusnes, relatives à la restauration de la rivière et à l'assainissement de la rue Augistrou, et à la cartographie de l'étendue des zones inondables de la rivière, entre Boismont et Longuyon.

Inscrits également, le programme pluriannuel d'entretien de la Chiers, et le programme de traitement de la végétation sur la Moulaine.

Concernant les opérations non affectées, le budget prévoyait l'achat d'un ordinateur et de mobiliers.

Ce budget a été réalisé à 80% pour la partie Fonctionnement et 67% pour la partie Investissement.

L'agenda de l'année

Les bureaux syndicaux du SIAC se sont tenus les 13 Février, 20 Juin et 20 décembre 2014.



Les comités syndicaux du SIAC se sont déroulés les 6 Mars, 25 Avril, 28 Juin et 6 Novembre 2014.

Le SIAC a également été représenté aux instances de l'EPAMA :

- ◆ aux bureaux syndicaux : les 4 Février, 2 Juillet et 12 Décembre 2014 ;
- ◆ aux assemblées délibérantes des 13 Février et 4 Décembre 2014.

Enfin, Morgane Pitel a participé aux réunions de la Commission Locale de l'Eau du Bassin Ferrifère en sa qualité de membre du bureau de l'EPAMA.



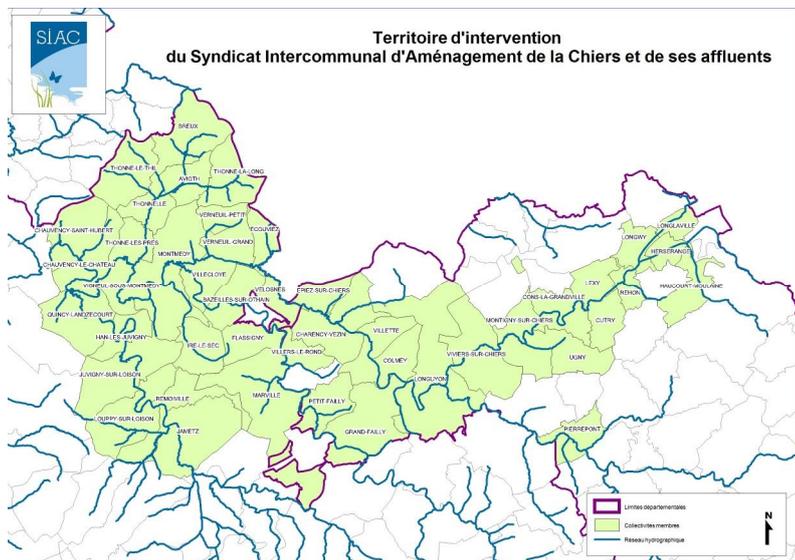
Evolution du SIAC

Pour mémoire, courant 2013, faisant suite aux conclusions de l'étude préalable à la restauration, la renaturation et l'entretien de la Chiers, de l'Othain, du Loison et de leurs affluents portée par les Communautés de Communes de Montmédy, de Damvillers, de Stenay, et de Spincourt, les élus concernés se sont réunis pour étudier la forme de maîtrise d'ouvrage la plus adaptée pour les études de conception et la réalisation des travaux définis.

L'adhésion éventuelle au SIAC étant un des scénarii envisagés, un groupe de travail s'est formé en 2013 pour convenir des évolutions statutaires du Syndicat, réunissant les élus meusiens et meurthe-et-mosellans.

Ainsi, le 6 mars 2014, le Comité Syndical a adopté la révision statutaire conformément aux conclusions du groupe de travail et accepté l'adhésion de la Communauté de communes du Pays de Montmédy.

Par arrêté en date du 29 Août 2014, les préfetures de Meurthe-et-Moselle et de Meuse ont ratifié la modification statutaire adoptée par le Comité Syndical du SIAC, et la demande d'adhésion de la Communauté de Communes du Pays de Montmédy.



Le territoire du Syndicat s'étend désormais de la commune de Longlaville (54), à celle de Chauvency-Saint-Hubert (55), à la limite des Ardennes, lui permettant ainsi d'intervenir sur la quasi-totalité du linéaire français de la Chiers.

Le Syndicat rassemble aujourd'hui 20 communes et un Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) regroupant lui-même 25 communes, soit près de 51 400 habitants.

Les orientations d'aménagements de l'étude préalable et la perspective de l'adhésion des EPCI du bassin de la Chiers ont amené les élus à repenser les statuts du Syndicat en termes de :

- ◆ compétences : le Syndicat peut désormais intervenir sur les zones humides et annexes hydrauliques, ainsi que sur les ouvrages hydrauliques existants non couverts ;
- ◆ représentativité des collectivités membres, en fonction de leur statut de communes ou d'EPCI ;
- ◆ clé de financement : la cotisation des collectivités est désormais répartie selon les critères population et linéaire de cours d'eau (50/50).

Par ailleurs, le 14 Novembre, une rencontre s'est tenue en présence du Vice-Président et du Directeur Général des Services de la Communauté de Communes du Pays de Stenay, pour une présentation du SIAC et des modalités d'adhésion éventuelle.

Les échanges avec les Communautés de Communes du Pays de Spincourt et de la Région de Damvillers se poursuivront en 2015.

De la même manière, la Présidente sera amenée à rencontrer les Présidents de la Communauté de Communes de l'Agglomération de Longwy, et de la Communauté de Communes Terre Lorraine du Longuyonnais.

Ces discussions se feront suite à la loi de Modernisation de l'Action publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles en date du 27 Janvier, faisant de la Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations » (GEMAPI), une compétence obligatoire pour les EPCI.



Perspectives

L'année 2015 sera consacrée à la finalisation des dossiers de lutte contre les inondations sur la Chiers et sur le ruisseau des Neuf Fontaines, en prévision du dépôt des dossiers réglementaires au titre du Code de l'Environnement.

En parallèle, le Syndicat poursuivra le programme pluriannuel d'entretien de la Chiers, et procédera au lancement de la consultation relative au programme d'actions prioritaires à mener sur la végétation des berges, en préambule aux travaux prévus sur la Chiers et ses affluents, en Meuse.

Par ailleurs, les échanges et réflexions avec les Communautés de Communes se poursuivront en vue d'une éventuelle adhésion au SIAC, en lien avec la GEMAPI.

Pour l'ensemble de ces projets, le Syndicat bénéficie d'un appui de la part de nombreux partenaires :



Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Chiers et de ses affluents
 3, Avenue Charles de Gaulle – F 54 260 LONGUYON
 Tél. : + 33.82.44.52.90 – contact@syndicat-chiers.fr
www.syndicat-chiers.fr



Inondations : vigilance ac-cruie

Publié le 8 juillet 2014

Les membres du Syndicat intercommunal d'aménagement de la Chiers (Siac) se sont réunis dans les locaux de la nouvelle mairie de Viviers-sur-Chiers, sous la présidence de Morgane Pitel. Cet organisme pour vocation de concilier les différents usages de la Chiers, tout en préservant son écosystème.



Les membres du Siac ont établi un programme d'actions contre les crues de la Chiers

Programme d'actions

Parmi les questions à l'ordre du jour, figurait la labellisation de dossiers portés par le Siac au titre du Programme d'actions et de prévention des inondations (Papi) du bassin de la Meuse.

Le Papi est ainsi un outil de contractualisation entre l'État, les autres financeurs et le porteur de projets, en l'occurrence ici l'Epa-ma (Établissement public qui couvre le bassin versant de la Meuse et de ses affluents), dont le Siac est membre. Cet outil permet en particulier de mobiliser des financements de l'État, sur une stratégie mixte de prévention des inondations et de préservation des milieux aquatiques.

Quatre actions seront présentées par le

Siac pour labellisation par l'État : les travaux de lutte contre les inondations du ruisseau des Neuf-Fontaines, le programme global de lutte contre les inondations de la Chiers, l'étude de modélisation hydraulique de la Crusnes, et le financement du poste de chargé de mission rivière qui suivra la bonne exécution de ces opérations. Les projets retenus devront être mis en œuvre d'ici 2020.

Un cinquième projet, situé sur le bassin-versant de la Chiers, pourrait également être labellisé au titre du Papi : il s'agit de la découverte de la rivière sur la commune de Longwy. La présidente souligne en effet que cela constitue l'un des projets phares de ce programme, puisque répondant aux problématiques d'inondations de l'agglomération de Longwy, tant en matière de sécurisation des biens et personnes, qu'en levant le gel de l'urbanisation sur le Pôle européen de développement.

Le cas Neuf-Fontaines

Par ailleurs, les élus se sont intéressés à l'opération de lutte contre les inondations du ruisseau des Neuf-Fontaines. Le programme d'intervention définitif a fait l'objet d'une présentation au comité de pilotage, rassemblant la commune de Rehon et les différents partenaires.

Il comprend quatre volets complémentaires : les restauration et stabilisation des berges en amont de la commune, présentant une très forte dégradation du fait de l'érosion ; la constitution d'un piège à embâcles avant la partie busée du ruisseau, qui aura pour but de ralentir le cours d'eau en période de crue

et de capter les branchages et autres déchets ; une reprise du gabarit de l'ouvrage souterrain pour lui permettre d'absorber un débit plus important ; enfin, la mise en place d'un dispositif d'alerte et de surveillance.

L'ensemble de cette opération, estimée à 1,6 million d'euros, est porté conjointement par la commune de Rehon et le Siac.

Au regard de l'évolution de ces projets, complétés des opérations d'entretien de la végétation de la Chiers et de ses affluents, les élus ont souhaité étoffer l'équipe technique du syndicat, qui comprend à ce jour un seul agent. Les élus ont ainsi décidé de recruter un technicien de rivière, en la personne d'Aurélien Grandpierre. Ce dernier rejoindra l'équipe du Siac courant août.

Périmètre étendu

Enfin, Morgane Pitel a fait un point rapide sur la démarche d'évolution administrative du Siac, suite à l'approbation en mars dernier des nouveaux statuts. Ces nouveaux statuts permettront à la structure d'intervenir, en plus de ses compétences actuelles, sur les zones humides qui auront été jugées prioritaires, ainsi que sur certains ouvrages hydrauliques non couverts.

Les nouveaux statuts adaptent, par ailleurs, la représentation du Siac au sein des communautés de communes, en particulier celle du Pays de Montmédy, dont l'adhésion sera effective courant juillet. Le périmètre d'intervention du Siac s'étendra ainsi des Trois-Frontières jusqu'aux Ardennes, pour une vision globale du bassin-versant de la Chiers.

Nettoyage de fond pour la Chiers

Publié le 12 Juillet 2014

Arbres déracinés ou arrachés, branches tombées... La tempête de dimanche n'a pas épargné la Chiers. Depuis mardi, des travaux d'assainissement ont débuté pour prévenir tout risque d'inondation.

Le nettoyage de la Chiers n'en est qu'à ses prémices mais déjà, Aurélie Pierron, voit la différence. « Par rapport à lundi matin, c'est fantastique », s'enthousiasme la première adjointe de Longlaville.

Lorsqu'elle s'est rendue sur les rives de la rivière au lendemain de la tempête de dimanche, celle qui supplée actuellement le maire – en vacances –, a vite prévenu le Syndicat intercommunal d'aménagement de la Chiers, auquel la commune adhère. L'ampleur des dégâts était « trop importante » pour la municipalité, déjà largement occupée par les toits envolés, arbres arrachés, inondations...

Dès l'après-midi, la chargée de mission du Siac était donc sur place pour un repérage qui n'a guère laissé de place au doute. « C'était le secteur le plus touché et un des seuls



Ce secteur vient d'être assaini, le cours d'eau peut reprendre ses droits, sans obstacle.





où il y a des habitations à proximité. Ceux qui sont en aval sont davantage protégés mais là, il fallait rapidement intervenir pour sécuriser les berges et éviter les inondations », explique Morgane Pitel, présidente d'un syndicat qui gère les 50 km du cours d'eau et de ses affluents, de Longlaville à Epiers-sur-Chiers.

Depuis mardi, l'entreprise messine qui était déjà venue en début d'année pour un « entretien classique » est donc de nouveau à pied d'oeuvre. À l'aide d'un tracteur agricole équipé d'un treuil forestier et d'un broyeur ou d'une barque à moteur, quatre employés s'affairent pour qu'aucun obstacle ne vienne ralentir l'écoulement de la Chiers. Un travail titanesque au vu des nombreux arbres cassés, arrachés et surtout des embâcles (accumulation naturelle de matériaux) qui

se sont formés un peu partout.

« Je dirais qu'on a déjà retiré une quinzaine de tonnes de bois, sur à peu près 800 mètres de ce secteur de 2,5 km », estime Maxime Hoellinger, le chef d'équipe, précisant que l'intervention devrait encore durer deux semaines. « Mais à chaque fois qu'on avance, on a de nouvelles surprises. On a par exemple dû débiter un saule d'un diamètre de 60 à 80 centimètres qui avait complètement cassé », souligne-t-il.

« Et après, il faudra passer aux autres secteurs. Apparemment, il y aurait des dégâts sur la Chiers jusqu'à Longuyon », appuie la présidente du Siac en montrant les nombreuses plantations de 2005 touchées ou ce saule pleureur complètement étêté. « Le premier devis fait état d'un coût de 20 000 €

hors taxes rien que pour ce secteur, poursuit-elle. Cela devrait être financé par l'agence de l'eau Rhin-Meuse, on a fait une demande subvention en ce sens » La mairie de Longlaville ne devrait pas s'en plaindre.



La première adjointe de la commune (au centre) est bien contente que le Siac intervienne rapidement : « La Chiers pas nettoyée, ça veut dire qu'elle monte et que les inondations continuent ».

Un espoir de voir la fin des crues

Publié le 18 Septembre



Si les projets du Siac (Syndicat intercommunal d'aménagement de la Chiers) arrivent à leur terme, Longuyon pourrait avoir enfin les pieds au sec lors des crues hivernales de la Chiers.

Tout faire pour que Longuyon ait les pieds au sec lors des crues de la Chiers. C'est la mission que s'est donné le Syndicat intercommunal d'aménagement de la Chiers (Siac) qui vient de tenir une réunion à la MJC pour éclairer la population longuyonnaise sur le problème récurrent des inondations.

Morgane Pitel, présidente du Siac, a présenté l'état des lieux du risque d'inondation et les projets d'aménagements hydrauliques de la Chiers envisagés pour limiter et endiguer les effets dévastateurs des crues hivernales.

Elle a rappelé que, pour l'instant, seule la Chiers, principale responsable, est concernée par les études en cours, bien que la Crusnes, qui apporte ses eaux à la confluence du pont des Deux-Eaux, ne soit pas exempte de tout reproche.

État des lieux

Les crues sont la résultante de deux phénomènes : aléas des conditions climatiques (pluies importantes, fonte des neiges, etc.) ainsi que vulnérabilité due à l'habitat et à la particularité du lit majeur de la rivière (espace occupé par les eaux en cas de submersion).

Les crues de 1993 et 1995 ont entraîné, pour la seule ville de Longuyon, 1,8 million d'euros de dégâts. Elles sont qualifiées de crues décennales (une malchance sur dix de les voir revenir chaque année).

Le projet d'aménagement

C'est sur la base d'une crue type cinquante-naire que les réflexions se sont portées pour les futurs aménagements. Le schéma général consistera en un décaissement et élargissement du lit mineur (espace où le cours d'eau s'écoule habituellement) et une protection des rives par gabions (ouvrages composés de pierres ou galets enfermés dans des treillis métalliques) surmontée d'un mur en béton d'un mètre de haut, partout où le besoin s'en fait sentir.

Pour absorber la masse d'eau venant de l'amont, une zone de ralentissement dynamique contrôlée (ZRDC) sera créée au lieu-dit Pré-de-la-Machine entre Longuyon et Viviers-sur-Chiers. Une cuvette naturelle, qui sera barrée par un ouvrage de génie civil, laissera

par un pertuis le libre cours du lit mineur de la Chiers mais contiendra l'eau des crues en régularisant sa dispersion vers l'aval, protégeant ainsi Longuyon d'un flux dévastateur. Un déversoir en ligne de crête assurera une côte hydraulique maximum pour stopper le retour arrière.

Le coût estimé du projet s'élève à 1 460 000 €. Il reste encore des études à finaliser, notamment par des examens géotechniques et, selon la présidente Morgane Pitel, les travaux ne pourraient débuter au plus tôt qu'en 2016, si les crédits de financement sont trouvés et que toutes les contraintes administratives pour le montage d'un tel dossier sont réglées.



Ces berges à hauteur de la rue du Picon subiront d'importants travaux de réaménagements





Les réactions du public

Parmi la trentaine de personnes présentes dans la salle, dont le maire de Longuyon et ses adjoints, des réactions diverses se sont fait entendre. Un certain scepticisme a régné quant à la crainte que ce projet, qui a été qualifié de « pharaonique » par certains, ne reste dans les cartons des décideurs ou qu'il vienne à se faire au détriment d'équipements nécessaires à la ville.

Un intervenant a souligné que l'on aurait dû commencer par creuser le lit de la rivière en aval pour accélérer le débit, enlever les embâcles, détruire les restes du

barrage du Picon, etc. Les spécialistes ont rétorqué que l'on ne ferait que déplacer le problème en soulageant certes Longuyon mais en inondant les villages plus en aval. Ce n'est pas en accélérant la vitesse de l'eau que l'on résout le problème, on le déplace simplement.

En conclusion, la présidente a rappelé que ce projet devrait limiter, à grande échelle, les répercussions des crues à Longuyon, dans un ratio alliant économie et efficacité, mais qu'il fallait avoir le souci permanent de ne pas libérer Longuyon des crues en venant inonder les villages en aval.



La Chiers à hauteur de l'ancien barrage du Picon

Aménager pour éviter les crues de la Crusnes Publié le 29 Novembre 2014

Le Syndicat intercommunal d'aménagement de la Chiers a présenté les éléments du dossier d'aménagement de la Crusnes, afin que les nouveaux élus puissent se prononcer en toute connaissance de cause.



Le barrage du Gros Moulin avec, au fond, le départ du canal usinier

Réunis à l'initiative du SIAC (Syndicat intercommunal d'aménagement de la Chiers) les élus longuyonnais et de la communauté de communes étaient invités à prendre connaissance du projet global d'assainissement de la rue Augistrou, côté Crusnes.

Cette réunion d'information était nécessaire car certains conseillers, récemment élus, ne pouvaient connaître la genèse des travaux actuellement envisagés pour contrer les effets des crues de la Crusnes et régler le problème de l'assainissement de la rue Augistrou.

La présidente du Siac, Morgane Pitel, a lancé la réunion, soutenue par les commentaires des ingénieurs du bureau d'études

français Artelia, spécialisé dans l'ingénierie, le management de projet et le conseil, en charge de la faisabilité du projet.

Parmi les options envisageables, on retiendra : la création d'une banquette végétalisée dans le lit de la rivière en dehors des parcelles privées ; une stabilisation des berges par des enrochements ; la récupération des eaux usées et de pluie dans une canalisation en fonte d'un diamètre de 300 mm ; l'assainissement gravitaire vers un poste de refoulement avec un déversoir de sécurité ; l'arasement partiel du seuil du barrage du Gros-Moulin (avec une compensation de la perte hydraulique par une réduction de la largeur du lit de la rivière).

Seront également envisagés, la réouverture et le réaménagement du bras de l'ancien canal usinier du seuil du Gros-Moulin pour une meilleure répartition des écoulements.

1 200 000 € HT

Tous ces travaux ne pourraient se réaliser qu'en période d'étiage (en hydrologie, période de l'année où le niveau d'un cours d'eau atteint son point le plus bas), car il serait nécessaire de protéger le chantier en l'isolant des eaux. Plusieurs solutions ont été préconisées mais la technique la plus sûre passerait par la pose de batardeaux de palplanches, sortes de larges barres d'acier jointives enfoncées dans le sol.

Mais, avant de lancer les travaux, si ceux-ci sont approuvés et financés par les décideurs - actuellement ils sont estimés à 1 200 000 € HT pour la globalité du

projet avec le bras usinier -, il sera indispensable de passer par une prise en compte du risque géotechnique par des reconnaissances préalables, notamment sur les fondations des maisons riveraines, ainsi que par des carottages d'études des sols.

Autre détail technique, toujours dans le domaine des précautions : un abaissement de la vanne du barrage (si elle est toujours en état de fonctionner), par des étapes de 5 à 10 cm par semaine, sera nécessaire pour observer le comportement du plan d'eau.

Enfin, il sera essentiel de connaître l'état zéro des dégradations existantes pour éviter des plaintes ultérieures. Un large débat s'est ensuite ouvert entre le Siac et les divers acteurs de la vie publique concernés.

Ces derniers seront prochainement invités à se prononcer sur la viabilité de ce projet.



Le lit de la Crusnes devrait subir de profondes transformations et recevoir des banquettes végétalisées en bordure

